
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
TENUE LE LUNDI 9 JUILLET 2012 À 19 H
530, AVENUE DAVAAR À OUTREMONT**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Céline Forget, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
M. Louis Moffatt, Conseiller du district de Claude-Ryan
Mme Ana Nunes, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

M. Pierre Chapuis, Directeur d'arrondissement par Interim et Directeur, Aménagement urbain et patrimoine
M. Daniel Fleury, Directeur des Travaux publics et Directeur, Culture, loisirs et développement social par Intérim
Me Marie-France Paquet, Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
Me Julie Desjardins, Chef de division des Ressources humaines et Secrétaire substitut de l'arrondissement

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET INVOCATION

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h et passe en revue certains points après avoir fait lecture de l'invocation.

CA12 16 0260

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 9 JUILLET 2012

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 juillet 2012, tel que proposé.

AMENDEMENT PROPOSÉ :

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Ana Nunes

DE DIVISER le dossier 47.02 pour qu'un vote séparé soit pris quant au dossier relatif au 6010 Durocher

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DÉBUTE À 19h22 ET SE TERMINE À 20h10

CITOYENS	SUJET
M. CLAUDE GLADU	Occupation du domaine public
MME MARICLAUDE OUMET	Affaires municipales
M. PIERRE LACERTE	Règlement 1171 (circulation)
M. CHRISTIAN BOUVET	État des chaussées
MME MARY SODERSTROM	Stationnement Durocher
MME TINA HILGERS	Trafic sur Durocher
M. FADI EL-HAJAL	Nouveau projet face au 950, Champagneur/Bruit projet campus
MME SARA ABUDARHAM	Stationnement motocyclettes sur Champagneur

CA12 16 0261

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 4 JUIN 2012

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04

CA12 16 0262

HOMMAGE À M. LUDGER BEAUREGARD

ATTENDU le décès de Monsieur Ludger Beauregard, éminent citoyen d'Outremont, survenu le 13 juin 2012;

ATTENDU QUE Monsieur Beauregard a contribué de façon active à la vie communautaire d'Outremont;

ATTENDU QUE Monsieur Beauregard était un collaborateur au talent inestimable de la Société d'histoire d'Outremont;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

DE RENDRE un hommage posthume à Monsieur Ludger Beauregard, homme actif doté d'une mémoire phénoménale et vivante, amoureux de l'histoire et profondément attaché à Outremont où il fut conseiller municipal de 1983 à 1991. M. Beauregard était détenteur d'une licence en sciences sociale, économique et politique, d'une licence en pédagogie, d'une M.A. et d'un PH.D en géographie de l'Université de Montréal. Il a enseigné aux H.E.C de 1952 à 1963 et à l'Université de Montréal de 1963 à 1988. Il était un excellent professeur, d'une grande générosité et un grand conteur. M. Beauregard a été membre et président du Comité d'histoire d'Outremont puis de la Société d'histoire d'Outremont. Il est l'auteur du répertoire des odonymes de la ville d'Outremont, paru en 1997;

DE TRANSMETTRE au nom du conseil de l'arrondissement d'Outremont, nos plus sincères condoléances à ses proches.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA12 16 0263

HOMMAGES À MONSIEUR JEAN-PIERRE HOGUE

ATTENDU le décès de Monsieur Jean-Pierre Hogue, premier député conservateur élu sur la scène fédérale dans le comté d'Outremont, survenu le 17 juin 2012;

ATTENDU QUE Monsieur Hogue était membre fondateur de l'Ordre des Psychologues du Québec et auteur de nombreux ouvrages et articles de recherches publiés dans différentes revues scientifiques;

ATTENDU QUE Monsieur Hogue a oeuvré dans le domaine des affaires à titre de consultant et qu'il a siégé sur de nombreux conseils d'administration dont plusieurs à titre de bénévole.

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

DE RENDRE un hommage posthume à Monsieur Jean-Pierre Hogue, docteur en psychologie (Ph.D. clinico-industriel) de l'Université Case Western Reserve de Cleveland, professeur agrégé à l'École des Hautes Études Commerciales (HEC), il a également enseigné à l'École Polytechnique, à l'Université Laval, et à l'Institut de Psychologie de l'Université de Montréal. Monsieur Hogue était également membre fondateur de l'Ordre des Psychologues du Québec; il siégea à la commission Bélanger-Campeau portant sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec; Récipiendaire du Prix Noël Mailloux décerné à un membre de l'Ordre des Psychologues du Québec pour sa contribution exceptionnelle dans le domaine de la psychologie, il fût aussi honoré de la Croix de Vermeille, remise par le Mérite et Dévouement Français pour les services exceptionnels rendus à la collectivité.

DE TRANSMETTRE au nom du conseil de l'arrondissement d'Outremont, nos plus sincères condoléances à ses proches.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA12 16 0264

DÉPÔT D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT DE SERVICE - OPÉRATION MONTRÉAL.NET

DÉPÔT d'une entente de partenariat de service signée avec l'Unité de la propreté et du déneigement dans le cadre de l'Opération Montréal.net 2011-2015.

10.07 1120806001

CA12 16 0304

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

La mairesse fait lecture au long du rapport de la mairesse sur la situation financière. Une copie du rapport est remise aux élus.

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

DE PRENDRE acte du dépôt du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement d'Outremont et au lieu de sa distribution à chaque adresse civique de le publier dans le journal local L'Express d'Outremont

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08 1129916501

CA12 16 0265

DÉCISION DE NE PAS DONNER SUITE AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO TP07/05-12 PORTANT SUR LE REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE PLANCHER DE LA SALLE DE BANQUET ET DE LA PASSERELLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL D'OUTREMONT

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

DE NE PAS DONNER suite au processus d'appel d'offres public numéro TP07/05-12 portant sur le remplacement du revêtement de plancher de la salle de banquet et de la passerelle du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont, car notamment, la réalisation des travaux entraînerait un conflit important avec les activités déjà prévues et annoncées au calendrier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1125078028

CA12 16 0266

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 24 682,37 \$ POUR LE REMPLACEMENT DE LA PORTE DE LA SALLE DU CONSEIL ET OCTROYER LE CONTRAT À LA FIRME « PORTES ET FENÊTRES MÉTROPOLITAIN » POUR LE REMPLACEMENT DE LA PORTE DE LA SALLE DU CONSEIL, AU MONTANT DE SA SOUMISSION SOIT, 24 682,37 \$ TAXES INCLUSES, SUITE À UNE DEMANDE DE PRIX AUPRÈS DE TROIS (3) FIRMES

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

D'AUTORISER une dépense de 24 682,37 \$ taxes incluses, pour le remplacement de la porte de la salle du conseil;

D'OCTROYER un contrat à la firme « Portes et fenêtres Métropolitain » pour le remplacement de la porte de la salle du conseil au montant de 24 682,37 \$ taxes incluses, le tout tel qu'indiqué au sommaire décisionnel;

D'IMPUTER cette dépense selon les informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 NTA1125078030

CA12 16 0267

APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION, DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DE SOUMISSIONS CONFORMES DANS LE CADRE DU LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION AYANT POUR OBJET LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE POUR LA MISE AUX NORMES DU MINI-PARC DUROCHER AINSI QUE LA DÉLÉGATION AU DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT CONCERNANT LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER les critères de sélection, la grille d'évaluation et de pondération de soumissions conformes dans le cadre du lancement, d'un appel d'offres sur invitation ayant pour objet la fourniture de services professionnels en architecture de paysage pour la mise aux normes du mini-parc Durocher et de déléguer au directeur d'arrondissement la formation d'un comité d'évaluation conformément à la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1123604012

CA12 16 0268

AUTORISER LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA MAIRIE D'OUTREMONT - MAISON STANLEY ET ABNER BAGG (BÂTIMENT #3360), SITUÉE AU 543 CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE, DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER le lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution de travaux de restauration à la Mairie d'Outremont - Maison Stanley et Abner Bagg, située au 543 chemin de la Côte-Sainte-Catherine, dans l'arrondissement d'Outremont (bâtiment #3360).

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Marie Cinq-Mars, Louis Moffatt, Marie Potvin

VOTENT CONTRE: Ana Nunes, Céline Forget

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

20.04 1121867021

CA12 16 0269

AUTORISER UNE DÉPENSE EN PROVENANCE DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS, D'UN MONTANT TOTAL DE 7 905,51 \$ TAXES INCLUSES POUR UN CONTRAT OCTROYÉ DE GRÉ À GRÉ, À LA FIRME PLOMBERIE CHARBONNEAU INC. POUR REMPLACER LA CANALISATION QUI ALIMENTE LE BASSIN DU PARC PRATT, PHASE 1

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

D'AUTORISER une dépense d'un montant total de 7 905,51 \$ taxes incluses;

D'OCTROYER un contrat à la firme Plomberie Charbonneau inc. pour réaliser des travaux de remplacement de la canalisation qui alimente le bassin du parc Pratt pour un montant total de 7 905,51\$, toutes taxes incluses;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 NTA1123604013

CA12 16 0270

AUTORISER LE LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE DÉCONSTRUCTION ET DE DÉCONTAMINATION DU BÂTIMENT VACANT ABRITANT L'ANCIEN CURLING- (BÂTIMENT # 3240) SITUÉ AU 1325 RUE ST-VIAEUR, DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

D'AUTORISER le lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution de travaux de déconstruction et de décontamination d'un bâtiment vacant situé au 1325, rue St-Viateur dans l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1121867020

CA12 16 0271

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MAI 2012

DÉPÔT des bons de commandes pour la période du 1^{er} au 31 mai 2012.

30.01 1122861024

CA12 16 0272

DÉPÔT DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE AU COURS DE LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MAI 2012

DÉPÔT des demandes de paiement sans bon de commande au cours de la période s'étendant du 1^{er} au 31 mai 2012 approuvés par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

30.02 1122861022

CA12 16 0273

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MAI 2012

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 mai 2012

30.03 1122861023

CA12 16 0274

AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 12 500 \$ EN PROVENANCE DU SURPLUS LIBRE DE L'ARRONDISSEMENT POUR PAYER LA PARTIE QUI DEVAIT PROVENIR DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES AMÉNAGEMENTS DANS LES PARCS (PAAP) DANS LE BUT DE RESPECTER LES OBLIGATIONS CONVENUES AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE AUX NORMES DU PARC-ÉCOLE NOUVELLE-QUERBES

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

DE S'ENGAGER à fournir la quote-part de 50 % qui était prévue au programme du PAAP, soit 12 500 \$, provenant du surplus, pour le projet du parc-école Nouvelle-Querbes;

D'IMPUTER cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire à même le surplus, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 NTA1123604007

CA12 16 0275

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE AU BON DE COMMANDE NO. 753970 POUR L'ÉLIMINATION DES RÉSIDUS DE BALAI MÉCANIQUE AU SITE « CENTRE DE TRI MÉLIMAX », POUR UN MONTANT TOTAL DE 40 000 \$, SELON L'ENTENTE CORPORATIVE PORTANT LE NUMÉRO 448548 ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LE CENTRE DE TRI MÉLIMAX INC. ET SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2013

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER des crédits pour un total de 40 000 \$ relativement à l'élimination des résidus de balai mécanique au Centre de tri Mélimax;

D'AMENDER le bon de commande 753970 pour un montant total de 40 000 \$ afin de couvrir cette dépense;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 NTA1125078029

CA12 16 0276

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 4 364,91 \$ (TAXES INCLUSES) À MÊME LE SURPLUS BUDGÉTAIRE POUR L'ACHAT DE DOUZE ENSEIGNES AVEC LES ARMOIRIES D'OUTREMONT QUI SERONT INSTALLÉES AUX ENTRÉES DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense de 4 364,91 \$ (taxes incluses) à même le surplus pour l'achat de douze enseignes avec les armoiries d'Outremont qui seront installées aux entrées de l'Arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 NTA1125069011

CA12 16 0277

AJOUT D'UN EMPLACEMENT DANS L'ENTENTE CONCLUE AVEC L'ENTREPRISE D'AUTOPARTAGE COMMUNAUTO

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER la modification de l'entente conclue avec Communauto (CA05 160182) de manière à ajouter un espace dans le stationnement hors rue numéro 8 localisé au sud de l'avenue Van Horne près de l'avenue de l'Épée passant de 2 à 3 espaces réservé à Communauto à cet endroit;

D'AUTORISER la mairesse et le secrétaire de l'arrondissement à signer le protocole modifié.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1125069012

CA12 16 0278

AFFECTER UNE SOMME DE TRENTE MILLE DOLLARS (30 000 \$) DU SURPLUS À LA DIRECTION DES LOISIRS ET DE LA CULTURE, DIVISION CULTURE, BIBLIOTHÈQUE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL, POUR L'ENTRETIEN ET LES RÉPARATIONS DU BÂTIMENT ET DES ÉQUIPEMENTS SCÉNIQUES ET CINÉMATOGRAPHIQUES DU THÉÂTRE OUTREMONT

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

D'AFFECTER une somme de trente mille dollars (30 000 \$) du surplus de l'arrondissement à la direction des loisirs et de la culture, division culture, bibliothèque et développement social, pour l'entretien et les réparations du bâtiment et des équipements scéniques et cinématographiques du Théâtre Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 NTA1121211008

CA12 16 0279

ACCEPTER LA SOMME TOTALE DE 9 031 \$ REGROUPANT DES MONTANTS D'AIDE FINANCIÈRE REÇUS PAR L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET AUTORISER L'AUGMENTATION DU BUDGET DES REVENUS ET DES DÉPENSES D'UNE SOMME TOTALE ÉQUIVALENTE

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'ACCEPTER la somme totale de 9 031 \$ regroupant des montants d'aide financière reçus par l'arrondissement d'Outremont et autoriser l'augmentation du budget des revenus et des dépenses d'une somme totale équivalente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.09 1122861021

CA12 16 0280

ENTÉRINER LA CRÉATION D'UNE COMMANDE OUVERTE POUR LA FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX DE LA FIRME « BAU-VAL CMM » SELON LES CATÉGORIES DÉCRITES À L'ENTENTE D'ACHAT CONTRACTUELLE NO. 758990 DU SERVICE DES AFFAIRES CORPORATIVES, DIRECTION DE L'APPROVISIONNEMENT, DIVISION DE L'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES-COLLECTIF, SECTION DE L'APPROVISIONNEMENT STRATÉGIQUE POUR UN MONTANT NET DE 100 000 \$ PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'ENTÉRINER la création d'une commande ouverte pour la fourniture d'enrobés bitumineux de la firme « Bau-Val Cmm » selon l'entente d'achat contractuelle no. 758990, du service des affaires corporatives, Direction de l'approvisionnement, Division de l'acquisition de biens et services - Collectif, Section de l'approvisionnement stratégique;

D'AUTORISER une dépense à cette fin de 100 000 \$ (montant net) et tous les frais accessoires le cas échéant;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.10 NTA1125078031

CA12 16 0281

ADOPTION - MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION RELATIVE À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - AVENUE FERNHILL - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE VIGNETTES RÉSERVÉES AUX RÉSIDANTS - MODIFICATION DES ANNEXES «H» ET «H.1»

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2012;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'ADOPTER le règlement intitulé : «*Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est d'implanter une zone de vignettes réservées aux résidants sur l'avenue Fernhill.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1125069004

CA12 16 0282

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE (1177) - AJUSTEMENT DE LA RÉGLEMENTATION SUITE À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT PORTANT SUR LA CONSTRUCTION ET LA TRANSFORMATION DE BÂTIMENT (11-018), ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de l'adoption d'un premier projet lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2012;

ATTENDU QUE l'adoption du second projet de règlement a été précédée de la tenue d'une consultation publique le 28 mai 2012;

ATTENDU QUE suite à la publication d'un avis invitant les personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës ayant le droit de participer à un référendum sur les dispositions du second projet de règlement susceptibles d'approbation référendaire, le 21 juin 2012, le secrétariat d'arrondissement n'a pas reçu le nombre de demande valides aux termes du délai de 8 jours prenant fin le 29 juin 2012 et que la tenue d'un registre n'est pas requise;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'ADOPTER le règlement intitulé : «*Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* ». L'objet dudit règlement est de procéder notamment à l'ajustement de la réglementation suite à l'adoption du Règlement portant sur la construction et la transformation de bâtiment (11-018), adopté par le Conseil Municipal de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1121899019

CA12 16 0283

ADOPTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION (AO-06)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2012;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: «*Règlement modifiant le Règlement sur la tarification (AO-6)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le règlement intitulé : «*Règlement modifiant le Règlement sur la tarification (AO-6)* ». L'objet dudit règlement est de mettre à jour la tarification de l'arrondissement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1123604010

CA12 16 0284

ADOPTION - RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION À DES FINS DE GARDERIE OU DE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE - IMMEUBLE SITUÉ AU 1090, AVENUE PRATT

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2012;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: «*Règlement sur l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, du 1090, avenue Pratt, situé sur le lot 1 353 006 du cadastre du Québec* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'ADOPTER le règlement intitulé : «*Règlement sur l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, du 1090, avenue Pratt, situé sur le lot 1 353 006 du cadastre du Québec* ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1121899054

CA12 16 0285

ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - PARTIE DE L'AVENUE CHAMPAGNEUR COMPRISE ENTRE LES AVENUES BERNARD ET SAINT-VIATEUR - IMPLANTATION D'UN ESPACE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX MOTOCYCLETTES

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2012;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: «*Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et le stationnement (1171)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'ADOPTER le règlement intitulé : «*Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est d'implanter un espace de stationnement réservé aux motocyclettes sur une partie de l'avenue Champagneur comprise entre les avenues Bernard et Saint-Viateur.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Louis Moffatt, Ana Nunes, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Céline Forget

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.05 1125069009

CA12 16 0286

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - PARTIE DE L'AVENUE MCEACHRAN COMPRISE ENTRE LE CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE ET L'AVENUE BERNARD - PERMETTRE LE STATIONNEMENT SUR UNE PARTIE DU CÔTÉ EST

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2012;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et le stationnement (1171)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le règlement intitulé : «*Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est de permettre le stationnement sur une partie du côté est de l'avenue McEachran, comprise entre le chemin de la Côte-Ste-Catherine et l'avenue Bernard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1125069010

CA12 16 0287

ADOPTION - RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION (1178)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2012;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et le stationnement (1171)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'ADOPTER le règlement intitulé : «*Règlement abrogeant le Règlement de construction (1178)* ». L'objet dudit règlement est d'ajuster la réglementation de l'arrondissement, suite à l'adoption du *Règlement portant sur la construction et la transformation de bâtiment (11-018)*, par le conseil municipal de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1121899022

CA12 16 0288

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) - MODIFICATION DES USAGES AUTORISÉS AU REZ-DE-CHAUSSÉE DES BÂTIMENTS DANS CERTAINES ZONES COMMERCIALES

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de l'adoption d'un premier projet lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2012;

ATTENDU QUE l'adoption du second projet de règlement a été précédée de la tenue d'une consultation publique le 28 mai 2012;

ATTENDU QUE suite à la publication d'un avis invitant les personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës ayant le droit de participer à un référendum sur les dispositions du second projet de règlement susceptibles d'approbation référendaire, le 21 juin 2012, le secrétariat d'arrondissement n'a pas reçu le nombre de demande valides aux termes du délai de 8 jours prenant fin le 29 juin 2012 et que la tenue d'un registre n'est pas requise;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le règlement intitulé : «*Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* ». L'objet dudit règlement est de modifier les usages autorisés au rez-de-chaussée des bâtiments dans les zones C-1, C-2, C-3 et C-4, en spécifiant que le rez-de-chaussée du bâtiment doit être occupé par un usage de groupe commerce.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Louis Moffatt, Ana Nunes, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Céline Forget

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

40.08 1121899047

CA12 16 0289

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) - MODIFICATION DES USAGES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE C-9

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le conseiller Louis Moffatt donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : «*Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)*» sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est modifier les usages autorisés à l'intérieur de la zone C-9;

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, le conseiller Moffatt demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.09 1121899053

CA12 16 0290

ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE - MODIFICATION DES USAGES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE C-9

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le premier projet de règlement intitulé : «*Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)*», L'objet dudit règlement est modifier les usages autorisés à l'intérieur de la zone C-9.

DÉLÉGUER au secrétaire de l'arrondissement de fixer la date de l'assemblée de consultation en septembre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1121899053

CA12 16 0291

FERMETURE DE RUES - MARCHÉ BIO 2012 – 12 AOÛT 2012 AU 30 SEPTEMBRE 2012

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'ADOPTER L'ORDONNANCE NUMÉRO OCA12 160 291, autorisant, dans le cadre de l'événement « **Marché Bio 2012** qui aura lieu **tous les dimanches du 12 août au 30 septembre 2012 inclusivement, entre 7 h et 18 h** :

- la fermeture à la circulation automobile sur l'avenue suivante pour permettre la tenue du Marché Bio :
 - Avenue Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie.

Le tout sujet aux réserves indiquées dans le sommaire décisionnel sous la rubrique « Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1120636013

CA12 16 0292

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA VOIE PUBLIQUE POUR LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le conseiller Louis Moffatt donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, le conseiller Moffatt demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.11 1121867011

CA12 16 0293

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 360 750\$ POUR L'AMÉNAGEMENT DE CHALETS DE PARCS DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Marie Potvin donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 360 750\$ pour l'aménagement de chalets de parcs dans l'arrondissement d'Outremont* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Marie Potvin demande la dispense de lecture de ce règlement.

40.12 1121867022

CA12 16 0294

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 75 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE PROTECTION DES IMMEUBLES DE L'ARRONDISSEMENT - RÉFECTION DE LA MAISON MCFARLANE

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Marie Potvin donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 75 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles de l'arrondissement - Réfection de la Maison McFarlane* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Marie Potvin demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.13 1121867023

CA12 16 0295

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 380 000\$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE PROTECTION DES BÂTIMENTS (ILOT ST-VIATEUR)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le conseiller Louis Moffatt un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 380 000\$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments (Ilot St-Viateur)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, le conseiller Louis Moffatt demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.14 1121867024

CA12 16 0296

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (AO-21)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Marie Potvin donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (AO-21)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Marie Potvin demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.15 1129916502

CA12 16 0297

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC RELATIVEMENT À L'EMPIÈTEMENT D'UN SEUIL SUR LE LOT NO 1 355 013 À L'AVANT DE L'IMMEUBLE SIS AUX 6111-6115, AVENUE DUROCHER

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'AUTORISER la demande d'occupation permanente du domaine public, relativement à l'empiètement d'un seuil pour l'immeuble sis aux 6111-6115, avenue Durocher tel que démontré aux plans déposés le 4 juin 2012, conformément au règlement AO-48 portant sur l'occupation du domaine public, et sous les réserves suivantes:

- les requérants devront fournir à l'autorité compétente, une preuve qu'ils dégagent l'arrondissement et la ville de toutes réclamations et qu'ils détiennent une assurance-responsabilité dont le montant peut être fixé par l'autorité compétente mais qui, à défaut, doit permettre au requérant d'assumer son entière responsabilité;
- l'assurance responsabilité doit être maintenue en vigueur pendant toute la durée de l'occupation;
- les requérants s'engagent dans un délai de 60 jours, à déposer un plan détaillé et signé par un arpenteur-géomètre tel que prévu à l'article 37 du règlement AO-48.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.16 1121899059

CA12 16 0298

POUR LE 617, AVENUE ROCKLAND, RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À LA DÉROGATION MINEURE POUR DÉROGER À L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 EN VERTU DU RÈGLEMENT 1180 (DDM); ET RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 (PIIA) RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT l'avis publié le 21 juin 2012;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure formulée par le requérant pour autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire malgré l'article 5.3 du règlement 1177 et ce, en vertu du règlement 1180 sur les dérogations mineures;

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal et ce, en vertu du règlement 1189 portant sur les PIIA;

Le tout, relativement à l'immeuble sis au 617, avenue Rockland et laquelle approbation s'applique aux recommandations formulées par le CCU ainsi qu'aux plans joints à chacun des dossiers faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1121899056

CA12 16 0299

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT AUX DEMANDES D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AUX: 1053, AVENUE BERNARD, 15, AVENUE PRINCE-PHILIP, 170, AVENUE SPRINGGROVE, 877-881, AVENUE STUART, 870, AVENUE ANTONINE-MAILLET, 100, AVENUE VINCENT D'INDY,455-475, AVENUE BLOOMFIELD,40, AVENUE PRINCE-PHILIP, 6010, AVENUE DUROCHER, 744-746, AVENUE STUART ET 3, AVENUE MC CULLOCH

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'APPROUVER les demandes d'approbation d'un PIIA relativement aux dix projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par le service de l'aménagement urbain et du patrimoine concernant les propriétés énumérées ci-après:

1. 1053, avenue Bernard;
2. 15, avenue Prince-Philip;
3. 170, avenue Springgrove;
4. 877-881, avenue Stuart;
5. 870, avenue Antonine-Maillet;
6. 100, avenue Vincent d'Indy;
7. 455-475, avenue Bloomfield;
8. 40, avenue Prince-Philip;
9. 744-746, avenue Stuart;
10. 3, avenue Mc Culloch.

laquelle approbation s'applique aux recommandations formulées par le Comité Consultatif d'urbanisme ainsi qu'aux plans joints à chacun des dossiers faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1121899055

CA12 16 0300

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT AUX DEMANDES D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) POUR LE 6010, AVENUE DUROCHER

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement au 6010, avenue Durocher;

laquelle approbation s'applique aux recommandations formulées par le comité Consultatif d'urbanisme ainsi qu'au plan joint au dossier faisant partie de la présente résolution.

Un débat s'engage.

(...)

À 20h 53, la présidente du conseil suspend la séance.

À 20 h 54, le conseil reprend ses travaux.

PREMIER AMENDEMENT PROPOSÉ :

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Louis Moffatt

DE DEMANDER au service de faire rapport au conseil sur le suivi de ce permis lors de la prochaine séance

AMENDEMENT ADOPTÉ

DEUXIÈME AMENDEMENT PROPOSÉ :

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

De demander au service de l'aménagement urbain et du patrimoine de remettre aux élus dans les 24 heures les plans intérieurs soumis dans le cadre de cette demande.

AMENDEMENT ADOPTÉ

TROISIÈME AMENDEMENT PROPOSÉ :

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par CETTE PROPOSITION N'EST PAS APPUYÉE

D'AJOUTER la même réserve que celle émise en 2010 par le Comité consultatif d'urbanisme soit la suivante :

- de ne pas émettre le permis de construction pour cette nouvelle unité de logement avant que les travaux intérieurs projetés et concernant les autres unités de logement, ne soient exécutés, et ce, afin de ne pas ajouter de nouvelles unités résidentielles à l'intérieur du bâtiment;

-d'exiger une lettre d'engagement des propriétaires confirmant que les deux chantiers vont respecter la norme d'avoir un bâtiment abritant un maximum de 4 unités de logement.

CETTE PROPOSITION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN VOTE PUISQU'ELLE N'A PAS ÉTÉ APPUYÉE.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE

VOTENT EN FAVEUR: Louis Moffatt, Ana Nunes, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Céline Forget

PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

47.02 1121899055

CA12 16 0301

AUTORISER LES ACTIVITÉS DE LA FERME MÉLILOT, MEMBRE DU RÉSEAU D'AGRICULTURE SOUTENUE PAR LA COMMUNAUTÉ (ASC)

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER, en projet pilote pour la saison 2012, la demande de la ferme Méliot déposée le 28 septembre 2011, à l'Église Ste-Madeleine, en considération que l'arrondissement étudie la possibilité d'amender la réglementation afin de permettre un lieu propice qui pourrait accommoder ce type d'activités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1121899058

CA12 16 0302

ENTÉRINER LES MODIFICATIONS APPORTÉES À NOTRE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DU PLAN DE MAIN-D'ŒUVRE 2012-2014 ET ADOPTER LE NOUVEL ORGANIGRAMME DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'ENTÉRINER les modifications apportées à notre structure organisationnelle dans le cadre de la réalisation du plan de main-d'œuvre 2012-2014 et d'adopter le nouvel organigramme de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1123711005

CA12 16 0303

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT DU 9 JUILLET AU 31 AOÛT ET DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2012

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Cinq-Mars

DE PROLONGER le mandat de Mme Ana Nunes à titre de maire suppléant, du 9 juillet au 31 août 2012 inclusivement;

DE DÉSIGNER Mme Marie Potvin à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2012 inclusivement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1123489009

70.01 LEVÉE DE LA SÉANCE

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H48.

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Marie-France Paquet
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2012.